

Approbation des modalités de contrôle des  
connaissances et des compétences du Diplôme  
National d'œnologie (version FA)

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 06 décembre 2022

### Délibération 2022/12/CFVU – 145

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Diplôme National d'œnologie (version FA).**

Toulouse, le 06 décembre 2022

Le Président



  
Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 19  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 1  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0

